



Travaux forestiers Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille

Si vous partez sur un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

■ Avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ **moyens d'hygiène dans chaque véhicule et sur les chantiers** : savon liquide / solution hydro alcoolique (SHA), bidons d'eau claire (au moins 5 litres), essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- ✓ **bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant** pour s'hydrater (3 à 4 litres par jour et par personne en hiver, plus en été) repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ **réserve de masques jetables**,
- ✓ **affichage des recommandations** : mesures barrières, lavage des mains ou application de SHA, respect des distances, à proximité des bidons d'eau, sur les lieux de pause et dans les véhicules,
- ✓ **attestations / autorisations de déplacement** pour les salariés, le cas échéant,
- ✓ **dispositif de sécurité** et une trousse d'urgence si le travailleur est isolé,
- ✓ **moyens de communication à distance** : téléphone (appel/SMS), pas de partage de papier ou de crayon.



❖ Organisez la journée de travail, anticipez :

- ✓ **adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités** en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, limitez les contacts entre les personnes. Les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée dans la mesure du possible,
- ✓ **communiquez les consignes** par téléphone, SMS, e-mail.

Travaux forestiers

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

❖ Anticipez la coactivité :

- ✓ **programmez les chantiers** afin de limiter le nombre de personnes et respectez les gestes barrières et la distanciation d'au moins 2 mètres (sinon, portez un masque même en extérieur) lors de la passation des consignes quotidiennes,
- ✓ **évitez les interventions simultanées de plusieurs entreprises sur un même chantier**, sauf dans les cas où elles sont nécessaires pour travailler en sécurité (par exemple pour abattre un arbre en bordure de route). Prenez contact par téléphone ou par e-mail avec l'entreprise qui vous précède ou vous succède sur le chantier de manière à vous assurer que l'intervention pourra se faire sans simultanéité, ou dans le cas contraire, à définir les mesures de prévention nécessaires,
- ✓ **organisez les visites de chantier** pour respecter les distances entre intervenants (donneurs d'ordre, chefs d'entreprise, salariés...).



❖ Organisez le transport et les pauses en sécurité :

- ✓ **organisez les déplacements vers les chantiers** : évitez le transport collectif (camionnette, fourgon...) et privilégiez l'utilisation individuelle des véhicules. Si la présence de plusieurs salariés dans un même véhicule est nécessaire : limitez le nombre de passagers, chacun porte un masque sur tout le trajet et se désinfecte les mains à la montée et à la descente du véhicule. Nettoyez l'habitacle quotidiennement,
- ✓ **organisez les pauses** : privilégiez le repas pris seul à bord de son véhicule ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet). **Portez une attention particulière aux respects des mesures barrières pendant les temps de pauses** : port du masque, respect des distances, désinfection des mains... Rappelez que les convives ne peuvent retirer leur masque qu'une fois attablés en respectant une distanciation d'au moins 2 mètres et sans se positionner face à face, interdisez tout échange de bouteille d'eau ou d'aliment ou encore de vaisselle entre le personnel, évitez la prise collective des repas entre collègues, évitez le partage des différents équipements pour chauffer ou conserver au frais les aliments, privilégiez les glacières et les thermos individuels, nettoyez le lieu de prise de repas après chaque repas, jetez les déchets dans les sacs poubelles prévus.

Travaux forestiers

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

- ❖ **Interdisez le chantier au public** ainsi qu'aux personnes non autorisées.
- ❖ **Sur un chantier sylvicole :**
 - ✓ **privilégiez l'activité individuelle** : zones différentes, à plusieurs mètres d'écart, travail en décalé,
 - ✓ **portez un masque même en extérieur** chaque fois que la distanciation ne peut pas être assurée,
 - ✓ **quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable**, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre. Privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face, avec toujours la distanciation de 2 mètres entre les personnes ou portez un masque. Pour une succession de tâches à réaliser par plusieurs personnes, laissez un temps suffisant afin de maintenir une distance de sécurité entre opérateurs,
 - ✓ **en sylviculture, respectez les distances de sécurité** contre les projections (par exemple 15 mètres lors de l'utilisation d'une débroussailleuse),
 - ✓ **en plantation, définissez les distances entre chaque sylviculteur** et signifiez-le sur la fiche de chantier,
 - ✓ pour se passer les charges, **pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct entre les opérateurs,
 - ✓ **privilégiez les outils individuels** : l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés, à chaque transmission et lors de la prise et la fin de la journée de travail. Nettoyez correctement le matériel avant de le ranger dans le véhicule,
 - ✓ **limitez les rotations de poste** dans la journée.
- ❖ **Sur un chantier de bûcheronnage :**
 - ✓ **le travail isolé doit être évité** et il est interdit pour l'exploitation d'arbres encroués ou de chablis à risques spécifiques,
 - ✓ **le travail doit être organisé en respectant une distance minimale de 2 mètres** entre opérateurs dans toutes les configurations, le respect des périmètres de sécurité en abattage manuel ou mécanisé permet de garantir le respect de cette distance minimale,
 - ✓ **quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable**, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre. Privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face; portez un masque si la distanciation ne peut être respectée,
 - ✓ **privilégiez les outils individuels** : l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés, à chaque transmission et lors de la prise et la fin de la journée de travail. Nettoyez correctement le matériel avant de le ranger dans le véhicule.



Travaux forestiers

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

❖ Usage de véhicules, machines, engins forestiers

(tracteurs, abatteuse, skidder, porteur ...) :

- ✓ **limitez la présence en cabine** à une seule personne,
- ✓ **attribuez un seul et unique véhicule ou machine par personne** ou si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez l'habitacle, les poignées, les commandes, le volant, etc,
- ✓ **aérez la cabine** et lavez-vous ou désinfectez-vous les mains en entrant et en sortant,
- ✓ **mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage et de dételage** des outils, si vous travaillez en binôme, et portez un masque,
- ✓ **évitez de stocker à l'intérieur de la cabine des outils, chiffons ou gants souillés**. Utilisez les rangements extérieurs à l'habitacle (coffres, espaces de chargement, boîte à outils, poubelles...).



❖ Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :

- ✓ **le port des gants de travail**, pour éviter les coupures, les souillures... est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains,
- ✓ **lavez-vous les mains chaque fois que vous retirez un EPI : gants**, lunettes, casque forestier, vêtements et chaussures anti-coupure, combinaison, vêtements haute-visibilité...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

❖ Conduite à tenir en fin de journée :

- ✓ **nettoyez toutes les surfaces** avec lesquelles vous avez pu être en contact,
- ✓ **transportez vos vêtements de travail** dans un sac fermé avant de les laver,
- ✓ **jetez les sacs poubelles fermés** qui seront éliminées via la filière classique,
- ✓ **lavez-vous les mains** avant votre départ du lieu de travail et à l'arrivée à votre domicile,
- ✓ **respectez les mesures barrières** dans votre lieu de résidence.

Travaux forestiers

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Après le travail

- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation**, en particulier, repérez les situations pouvant être source de regroupement et mettez en place des mesures pour les éviter.
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires** à l'hygiène et l'accès à l'eau,
- ❖ **Vérifiez avant de partir que le véhicule contient bien les consommables** prévus et a été réapprovisionné au besoin.
- ❖ **Vérifiez la couverture réseau** pour permettre la communication en cours de chantier : alerte en cas d'incident, changement de planning ou de consignes...
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures de nettoyage** prévues et le port du masque là où il est indispensable...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus, pour adapter les mesures sanitaires. Le cas échéant, adaptez l'organisation du travail et la co-activité des différents prestataires intervenant sur le chantier.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs.



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire celle portée aux risques propres des chantiers (chute d'arbre ou de branches, risque machines, chutes de hauteur, manutentions...).

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction des spécificités de votre entreprise.